

mettant en cause des situations hereditaires ;  
 On vote à bulletin secret.

Par cinq voix pour et quatre voix contre, les propositions  
 de la Commission des Finances sont acceptées.

### 30 Exploitation de la Plage du Chêne

M. Madame Peccquet desire céder à Madame Costello, les  
 droits qu'elle tient de son bail du 23 Décembre 1948.

Le Conseil prend acte de cette déclaration et autorise  
 M. le Maire à traiter avec l'acquéreur, en réservant cependant  
 que Madame Costello soit substituée à Madame Peccquet  
 pour tout ce qui concerne l'exploitation de la plage du Chêne,  
 le Cinéma de plein air dans le jardin du Parc

M. et Mme Peccquet demandent à donner dans le  
 jardin du Parc et pendant la saison d'été, des représentations  
 cinématographiques.

Le Syndicat du Parc accueille cette initiative avec  
 faveur et la Commission des Finances a préparé la  
 convention ci annexée accordant pour 3 ans à M. et Mme  
 Peccquet la possibilité de donner des spectacles cinéma-  
 tographiques dans le théâtre de verdure du jardin du  
 Parc, du 15 Juin au 15 Septembre de chaque année.

Cette concession est accordée sous certaines condi-  
 tions et contre une redevance de 5.000 francs par saison

Approuvé le 10.1.53  
 53007

Approuvé le 10.1.53  
 53008